

Fiche 12 Solidarité Mada & Gwada

Objectif : Caractériser les types de solidarité antillaise, martiniquaise et guadeloupéenne – quelle origine ? Quelles caractéristiques ? Quelles spécificités ? Quelle traduction territoriale ?

Définitions

- **Larousse, 1992** : du latin *in solidum*, pour le tout ; « *qui est ou s'estime lié à quelqu'un d'autre ou à un groupe par une responsabilité commune, des intérêts communs.* »
- **Bottini F., 2019** : « *En France, l'histoire de la solidarité est d'abord celle du rejet de la fraternité comme catégorie juridique ; comme concept revêtu d'une autorité normative contraignante en raison de sa connotation religieuse* ».

Solidarité aux Antilles françaises

Parler de solidarité(s) dans le cas des Antilles françaises revient à aborder les « phénomènes de sociabilité » (Celma, 1967)¹, dans des territoires marqués par l'esclavage, où les règles alors en vigueur en France métropolitaine n'étaient alors pas appliquées aux esclaves, par peur des révoltes. Par « phénomène de sociabilité », Cécile Celma (1967) entend « *le principe des relations entre personnes qui forment les éléments les plus simples de la réalité sociale* ».

Néanmoins, l'auteur (1967) estime que « Le phénomène associatif aux Antilles se coule [...] aussi bien dans le moule des sociétés africaines que dans celui des sociétés européennes ». (Celma, 1967, p.207)

Les esclaves assistaient alors à des « *réunions pour se distraire, pour la célébration de cultes ; [...] confréries ou associations plus ou moins clandestines composées selon l'origine ethnique. Ces regroupements se sont constitués dans une semi-légalité. L'article 16 du Code Noir en 1685 [...] le confirme* ». (Celma, 1967)

Fin XVIIIème, début XIXème, craignant que « *la création d'associations clandestines, mieux structurées et plus à même de mettre en péril leur autorité et leur vie* », (Celma, 1967) les maîtres deviennent plus permissifs.

« Phénomènes de sociabilité » (Celma, 1967)

Ces « phénomènes de sociabilité » se traduisent donc par les regroupements d'individus, clandestins d'une part, puis plus permissifs, avant d'être légaux au début du XXème siècle aux Antilles : c'est le 17 janvier 1902 que la Charte de la Mutualité du 1^{er} avril 1898 est appliquée.

A noter qu'avant l'application de cette Charte, les premières sociétés de secours mutuel furent créées à Saint-Pierre en Martinique dès 1882, et à Point-à-Pitre en Guadeloupe en 1888.

¹ Celma C., 1967, « Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIXème siècle : la mutualité et le syndicat », in *Revue Française d'histoire d'outre-mer*, tome 74, n°275, 2^{ème} trimestre, Économie et société des Caraïbes XVII-XIXème siècle, p.207-223.



Fiche 12 Solidarité Mada & Gwada

Avant les tontines et les mutualités, l'entraide s'organisait sous forme de caisse de décès pour les funérailles (Carême-Liénafa, 1994)². Au départ orienté vers le décès, la tontine s'ouvre vers la santé, jouant ainsi un rôle important en période d'épidémies, « *au moment où la médecine par les plantes se pratique largement et où l'effectif des médecins, dentistes, pharmaciens, laborantins est très faible. Nos aïeux, nos grand'mères acceptent difficilement les soins médicaux et l'hospitalisation prescrits après une consultation, parfois unique dans l'année. Ainsi, la Mutualité apparaît en ces instants, comme une invitation à mieux se faire soigner ; comme un moyen de promouvoir la Médecine, de sauvegarder la Santé physique et morale de ses adhérents et celle de leur famille.* » (Carême-Liénafa, 1994). Carême-Liénafa (1994), étudiant le rôle des femmes, précise à ce propos que « *L'une des premières Tontines créées à la Martinique au début du siècle, Prévoyance Martiniquaise, est l'œuvre de plusieurs femmes* ».

Ces « phénomènes de sociabilité » se traduisent aussi par des pratiques que Juliette Sméralda (2015)³ appelle la « civilisation de l'entraide », dans une approche pluridisciplinaire (sociologique, anthropologique, ethnologique, ethnographique). Elle considère alors dans le champ culturel, que cette civilisation de l'entraide fait « *fonction de concept [qui] permet d'appréhender des aspects concrets de la vie sociale d'un groupe humain sur lequel peu de savoirs anthropologiques et ethnographiques existent à la Martinique* » (Sméralda, 2015).

Ainsi, plusieurs dénominations permettent de traduire les phénomènes observés en de multiples localités : coup de main, *koudmen*, *britè*, *lasotè*, *lafouyetè*. L'auteur replace, en Martinique, ces pratiques dans les lieux escarpés que sont les mornes.

Les mornes, « *ne sont pas seulement un espace géographique singulier, situé dans les hauteurs, mais un univers culturel vertueux chargé de mythes, le parfait symbole de la nature naturelle ; l'authenticité, la préservation des traditions ; le lieu des pratiques solidaires et fraternelles, où s'abolissent les hiérarchies.* » (Debardieu, 2001).

La solidarité, à travers la civilisation de l'entraide est évoquée donc comme un système, de culture et de civilisation.

Le coup de main ou *koudmen* est abordé par d'autres auteurs qui parlent de travail collectif, présent sur tous les espaces, urbains comme ruraux, tous les espaces qui génèrent de l'activité économique.

« Phénomène de sociabilité » (Celma, 1967)	« Civilisation de l'entraide » (Sméralda, 2015)
A débuté fin du XIXème siècle, bien avant la Charte de la mutualité de 1898, appliquée aux Antilles en 1902. Société de secours mutuel ou mutualités, tontines, syndicats.	Aussi appelée « civilisation des mornes », elle « <i>s'est organisée structurellement après l'Émancipation, lorsqu'un nombre important de nouveaux libres entreprirent d'acquérir une parcelle de terre sur laquelle pratiquer une agriculture alternative (vivres et élevage) différenciée de l'agriculture coloniale.</i> » Sa structuration peut être datée donc à compter de 1848, voire 1870 avec le

² Carême-Lienafa M., 1994, *Femme et mutualité à la Martinique de 1893 à 1993*, Les Presses Littéraires, Saint-Estèves.

³ Sméralda J., 2015, *La culture de l'entraide : un modèle d'économie alternative, le cas de la Martinique*, Presses du Centre Littéraire Provençal, Marseille.



Fiche 12 Solidarité Mada & Gwada

	développement de la petite propriété et rachat de terres.
--	---

A noter que selon Juliette Sméralda (2015), à l'abolition de l'esclavage, le travail fut organisé de telle sorte que les plantations ne soient pas défavorisées par l'apparition de petites propriétés : c'est alors la formule de l'association qui fut privilégiée, plutôt que celle du salariat et du colonage.

« Les sociétés antillaises sont artificielles » (Sméralda, 2009)⁴

p.18 « Les sociétés antillaises sont artificielles parce qu'elles sont nées du crime de l'esclavage transatlantique perpétré sur un groupe humain qui n'était pas de la même origine que ceux qui perpétraient le crime. Sur le plan culturel, cette précision est d'une grande importance.

Ces sociétés – que l'on désigne aussi en termes de sociétés postcoloniales – ont gardé les orientations qui étaient celles de l'époque esclavagiste : elles sont toujours dominées par les héritiers du système servile et par leur « métropole ». Elles sont instituées dans les valeurs du groupe dominant qui est le grand bénéficiaire des richesses collectivement produites. Elles sont toujours quasi exclusivement tournées vers l'extérieur, à cause de leur économie qui reste spéculative (denrées coloniales destinées à l'exportation).

Par leur histoire, ces sociétés ne sont pas des "sociétés intégrées", autrement dit, elles ne présentent pas une forte cohésion sociale entre leurs parties. Par cohésion sociale, on entend "l'ensemble des processus et des mécanismes qui contribue à "faire société" de sorte que le système "tienne".

p.19 Les sociétés antillaises ne constituent donc pas des Totalités. Elles manquent d'unité, de cohérence entre leurs sous parties, et de cohésion.

Quand nous disons que nous sommes dans une société coloniale antillaise nous nous contentons de penser aux anciennes structures de la plantation. Nous n'envisageons pas assez les déficits que présente ce type de société, qui est organisée autour d'un nombre d'institutions et de structures réduites, moins complètes que celles de la métropole, dans leur capacité de prendre en charge les problématiques nouvelles de la société civile. [...]

Dans une telle société, c'est toute l'économie sociale qui est délaissée. C'est elle qui est laissée inorganisée, puisque ces secteurs ne répondent à aucune nécessité impérieuse dans un tel contexte. C'est pourtant cette économie sociale qui peut offrir un modèle de développement économique capable de concilier libre concurrence et solidarité sociale, alliant des objectifs moraux de liberté et de justice sociale. C'est également cette forme d'économie qui peut absorber de larges effectifs du personnel d'encadrement et de la main-d'œuvre disponible. [...]

p.20 Cette tradition d'économie spéculative a des répercussions délétères sur le développement et l'évolution des sociétés antillaises, qui lui font aujourd'hui encore une place centrale, comme si elle constituait l'unique moyen de leur développement. Cette même tradition explique pourquoi ces sociétés antillaises se perpétuent sur les vestiges d'une telle économie, plutôt que de s'ouvrir à une économie sociale organisée de manière à répondre aux réels besoins de la société civile. »

[...]

⁴ Sméralda J., 2009, 2009, Guadeloupe - Martinique, Des sociétés en révolte. Morphologie d'un conflit social, K. Éditions, Fort-de-France.



Fiche 12 Solidarité Mada & Gwada

p.25 « Aucune générosité citoyenne ne semble vouloir prendre corps dans ces sociétés dénaturées ; ces sociétés qui souffrent de n'attirer que les adeptes du Prendre. Ces sociétés dont les larges masses vivent dans la précarité, malgré les énormes profits qui s'y réalisent. »

L'économie sociale

« La notion d'économie sociale renvoie à une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui, tout en n'étant pas du domaine public, privilégient le service rendu plutôt que la rémunération du capital et la recherche du profit maximal. L'effondrement des pays à économie planifiée et la montée des exclusions et des inégalités dans les pays à économie capitaliste sont ensuite venus renforcer la nécessité de rechercher des solutions alternatives aux deux seuls modèles de développement communément envisagés, qu'il s'agisse (...), d'économie sociale, de tiers ou troisième secteur, de secteur à but non lucratif ou de secteur volontaire, d'économie plurielle ou solidaire. Dans le contexte général d'insuffisance du marché et de retrait de l'État-providence qui caractérise la période actuelle, c'est dans le prolongement des réflexions menées en réactions aux thèses néo-classiques et néo-libérales que l'économie sociale trouve une nouvelle légitimité théorique avec les travaux de certains économistes hétérodoxes, se sociologues de l'entreprise ou de spécialistes des sciences politiques. » Encyclopaedia Universalis 2007, tous droits réservés.

Bibliographie

- Carême-Lienafa M., 1994, *Femme et mutualité à la Martinique de 1893 à 1993*, Les Presses Littéraires, Saint-Estèves.
- Celma C., 1967, « Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIXème siècle : la mutualité et le syndicat », in *Revue Française d'histoire d'outre-mer*, tome 74, n°275, 2ème trimestre, Économie et société des Caraïbes XVII-XIXème siècle, pp.207-223.
- *Historial Antillais*, Volume I.
- *Historial Antillais*, Volume IV.
- *Historial Antillais*, Volume VI.
- Jeannot, Saffache, 2020, L'insularité réexaminée : l'exemple de la Martinique. Fiche 31 Dct Territoire multisitué Martinique Insularité réexaminée.
- Sméralda J., 2009, Guadeloupe - Martinique, Des sociétés en révolte. Morphologie d'un conflit social, K. Éditions, Fort-de-France.
- Sméralda J., 2015, *La culture de l'entraide : un modèle d'économie alternative, le cas de la Martinique*, Presses du Centre Littéraire Provençal, Marseille.

